



DECISION DU MAIRE n° 2022/029

Objet : Contrat pour l'animation d'une conférence "Les femmes dans la révolution française" à la Bibliothèque de Saint Mitre les Remparts

Monsieur le Maire de la Commune de Saint Mitre les Remparts,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée ;

VU la délibération n° 2016/059 du 07 juillet 2016 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

Considérant que la Commune organise dans le cadre de sa politique culturelle des conférences thématiques ;

DECIDE

Article 1 : de conclure avec Madame Pierrette NOUET, n° SIRET 791 367 543 000 18, domiciliée « Camariguo », Chemin de l'ancienne école, 13 920 ALBARON, un contrat pour l'animation d'une conférence "Les femmes dans la révolution française" à la Bibliothèque municipale Charles Rostaing.

Durée : mardi 8 mars 2022 à 18h30

Montant : 250 €

Article 2 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le 21/02/2022

Le Maire,
Vincent Goyet



Acte rendu exécutoire après publication
ou notification en date du

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20220221-DEC2022-029-CC
Date de télétransmission : 21/02/2022
Date de réception préfecture : 21/02/2022